



Baisse des commissions avec effet rétroactif?

Par **DONEGAL**, le **23/12/2008** à **19:49**

Bonjour!

Je viens d'apprendre, par personne interposée, que la nièce de mon épouse a de gros soucis avec son employeur.

Employée titulaire dans un magasin vendant du mobilier d'inspiration exotique, elle a connu une période de harcèlement sexuel et moral. Pour y échapper elle a cumulé des arrêts de travail.

Lors de sa reprise ce matin, son patron lui a dit qu'il supprimait l'augmentation du pourcentage des commissions sur ses ventes qu'il lui avait consentie au printemps dernier. Il s'agit donc bien de revenir à un taux minoré mais en plus avec effet rétroactif, autrement dit, elle devrait lui rembourser de l'argent ou bien il opérera un prélèvement sur ses prochains salaires.

En a-t-il le droit?

D'avance, merci.

A vous lire.